



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009 AJOURNÉE AU 17 DÉCEMBRE 2009

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil municipal du 7 décembre 2009, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, jeudi le 17 décembre 2009, à 16h00.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini, MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Alexandre Labelle, directeur adjoint du Service d'urbanisme, sont aussi présents.

421/17-12-09

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 7 décembre 2009 à la suite de son ajournement. Il est 16h00.

ADOPTÉE

422/17-12-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en ajoutant l'item suivant :

C.2 Mandat à un avocat.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 420/07-12-09 adoptée le 7 décembre 2009.

A Ouverture

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Entente intermunicipale visant une participation financière de la Municipalité de La Minerve à l'exploitation des équipements et services du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
2. Dépenses additionnelles pour les travaux au réservoir élevé d'eau potable



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009 AJOURNÉE AU 17 DÉCEMBRE 2009

- C Gestion administrative**
 - 1. Lettre du 25 novembre 2009 de Madame la sous-ministre Julie Gosselin
 - 2. *Mandat à un avocat*
- D Contrats et appels d'offres**
 - 1. Mandat à Biofilia
- E Avis de motion**
- F Adoption des règlements**
- G Sécurité publique**
- H Transport routier**
 - 1. Vente d'un camion
 - 2. Entente relative à l'utilisation d'un terrain de la Ville
 - 3. Mandat à un avocat : Dossier A.B.C. Rive-Nord inc.
- I Hygiène du milieu**
- J Urbanisme et mise en valeur du territoire**
- K Loisirs et culture**
- L Divers**

Période de questions du public

- M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.**

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

GESTION FINANCIÈRE

423/17-12-09

ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE À L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer une entente visant une participation financière de la Municipalité de La Minerve à l'exploitation des équipements et services du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, par laquelle la Municipalité de la Minerve s'engage à verser la somme de 5 000,00 \$ par année à la Ville pour l'utilisation, par ses citoyens, du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, telle entente étant effective du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, soit pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

424/17-12-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009 AJOURNÉE AU 17 DÉCEMBRE 2009

DÉPENSES ADDITIONNELLES POUR LES TRAVAUX AU RÉSERVOIR ÉLEVÉ D'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'une dépense additionnelle de 459,49 \$ plus les taxes à Champagne Électrique inc. relativement à des travaux réalisés au réservoir élevé d'eau potable.

Que la somme nécessaire à cette dépense soit prise à même le surplus accumulé de l'ancienne Municipalité de L'Annonciation.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

LETTRE DU 25 NOVEMBRE 2009 DE MADAME LA SOUS-MINISTRE JULIE GOSSELIN

Avant de procéder à la lecture d'une lettre transmise par Mme la sous-ministre Julie Gosselin, Mme Déborah Bélanger fait la déclaration suivante et requiert que celle-ci soit notée au procès-verbal de la présente séance ordinaire du Conseil municipal :

« Tel que requis par les autorités, je procède à la lecture publique de la correspondance du 25 novembre 2009 transmise par Mme Julie Gosselin. Cependant, je fais préalablement état de mon désaccord avec cette correspondance tant relativement aux faits qui y sont relatés qu'en regard des conclusions juridiques que semble en tirer le ministère. Ma prétention est à l'effet que la loi et la politique de la municipalité ont été respectées, tant par la Ville que par mon conjoint ou par une trentaine d'autres contribuables de la municipalité, lorsque la Ville a été autorisée à se départir de ses matériaux excédentaires et impropres, sur des propriétés privées.

Cela dit, et à la demande expresse du ministère, je proposerai à mes collègues du Conseil municipal la révision de cette politique afin que celle-ci, d'une part, soit dorénavant couchée par écrit dans une résolution du Conseil municipal et, d'autre part, afin qu'elle prévoit des modalités associées à la disposition des matériaux excédentaires.

À mon avis, il reste opportun que la Ville puisse réaliser des économies en évitant de procéder au chargement, au transport et à la disposition de tels matériaux excédentaires et ce, en les offrant aux citoyens dont la propriété est située en bordure de ces travaux. Je reconnais qu'il y a lieu cependant de préciser à l'avenir les conditions de disposition de ces matériaux, tel que le recommande le ministère. »

Mme la mairesse fait lecture publiquement de la lettre qu'elle a reçue de Mme Julie Gosselin, sous-ministre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire datée du 25 novembre 2009, telle lettre faisant partie intégrante du présent procès-verbal comme-ci au long reproduite.

425/17-12-09

MANDAT À UN AVOCAT

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De mandater Me Yves Chaîné du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour conseiller la Ville ainsi que la mairesse relativement à la lettre de la sous-ministre du 25



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009 AJOURNÉE AU 17 DÉCEMBRE 2009

novembre 2009 et pour la représenter, si requis, dans toute démarche ultérieure relative à ce dossier.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

426/17-12-09

MANDAT À BIOFILIA

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé et reçu l'autorisation d'installer un ponceau à la décharge du lac Castor;

CONSIDÉRANT que le certificat d'autorisation du MDDEP, Direction de l'aménagement de la faune de Laval-Laurentides-Lanaudière exige des travaux d'aménagement et que ceux-ci doivent être réalisés par une firme spécialisée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser et d'entériner les travaux d'aménagement et de mise en valeur au lac Castor par Biofilia, consultants en environnement, au montant total de 9 155,50 \$ plus les taxes, dont une partie (6 880,50 \$) a déjà été réalisée en 2009 et le reste est à venir en 2010.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

427/17-12-09

VENTE D'UN CAMION

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner la vente d'un camion 6 roues de marque Dodge RAM 4 X 4, 5,9 litres, année 1994, à Béton Nominingue inc. au coût de 10 000,00 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

428/17-12-09

ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION D'UN TERRAIN DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur des travaux publics de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une entente avec la compagnie L.A. Hébert par laquelle la Ville l'autorise à utiliser un de ses terrains pour entreposer temporairement des sols provenant de l'excavation du nouveau tronçon de la route 117, et ce, conformément aux dispositions de la lettre d'entente du 15 décembre 2009.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

429/17-12-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2009 AJOURNÉE AU 17 DÉCEMBRE 2009

MANDAT À UN AVOCAT : DOSSIER A.B.C. RIVE-NORD INC.

CONSIDÉRANT que la Ville a, par sa résolution numéro 373/09-11-09, mandaté Me Guylain Morin, avocat chez Morin Poisson Chagnon, avocats, pour représenter la Ville de Rivière-Rouge relativement à la requête introductive d'instance présentée contre elle par Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. (A.B.C. Rive-Nord inc.) le 28 octobre 2009;

CONSIDÉRANT que ce dossier sera traité dans le district de Terrebonne et qu'il serait préférable de mandater un avocat de cette région pour représenter la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De mandater Me Yves Chaîné du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter la Ville de Rivière-Rouge relativement à la requête introductive d'instance présentée contre elle par Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. (A.B.C. Rive-Nord inc.) le 28 octobre 2009 ainsi que pour toute requête ou procédure ultérieure relative à ce dossier.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.

430/17-12-09

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16h45.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe